

***Compte-rendu de l'intervention des membres
du Comité de la Légion d'honneur du Val-de-Marne
devant la classe de Défense et de Sécurité globale
du collège Pierre de Ronsard de Saint-Maur-des-Fossés***

Janvier 2024

Les liens entre la classe Défense du collège Pierre de Ronsard et le Comité de la Légion d'honneur du Val-de-Marne ne datent pas d'hier. Déjà en 2018, les membres du comité départemental de la Légion d'honneur du Val-de-Marne s'étaient manifestés à l'occasion de la création de la classe de Défense et de sécurité globale de Monsieur Frédéric Hérembert au collège Pierre de Ronsard à Saint-Maur-des-Fossés. A l'époque, il nous était apparu que la rencontre entre ce comité et des élèves de troisième pouvait s'avérer très fructueuse sur le plan citoyen, historique et culturel. En 2019, une première rencontre avait donc eu lieu au collège et devant son succès et l'intérêt suscité par toutes les parties, nous avons décidé de rééditer cette expérience en 2024. En voici le compte-rendu.



Les intervenants de la conférence devant les élèves de la classe défense. (Photographie personnelle de Frédéric Hérembert)

Étaient présents :

Madame Alice Marsol, IA-IPR d'histoire-géographie, responsable du trinôme de l'académie de Créteil.

Madame Nadia Chouami, Principale du collège Pierre de Ronsard.

Monsieur le général Olivier Farret. Médecin général inspecteur, chevalier de la Légion d'honneur.

Monsieur le général François Messina, ancien fonctionnaire, fondation Aéroports de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Monsieur le colonel Jacques Hascoet, ancien médecin-colonel de la BSPP (brigade des sapeurs-pompiers de Paris), chevalier de la Légion d'honneur.

Madame Micheline Hotyat, professeur honoraire de géographie à l'université de Paris IV-Sorbonne, ancienne rectrice de l'académie de Caen, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes académiques.

Madame Dominique Périgord, ancien commandant de Police, chevalier de la Légion d'honneur.

Monsieur Franck GEIDER, délégué accrédité de sercteur.

Monsieur Frédéric Hérembert, professeur d'histoire et de géographie, responsable de la classe de la CDSG (Classe de défense et de sécurité globale).

Les 30 élèves de la CDSG (Classe de Défense et de Sécurité Globale) du collège Pierre de Ronsard de Saint-Maur-des-Fossés.

Les objectifs de cette conférence étaient de :

- relater les grandes étapes de l'histoire de la Légion d'honneur.
- expliquer aux élèves l'organisation et les missions actuelles des membres de la Légion d'honneur.
- évoquer les motifs et les actions qui permettent de se voir attribuer cette distinction avec des exemples concrets et vivants.

I- Les grandes étapes de l'histoire de l'ordre de la Légion d'honneur

Monsieur le général François Messina nous a rappelé les origines de l'ordre. Avant la Légion d'honneur, d'autres distinctions furent attribuées en France :

-1469 : Louis XI créa le premier ordre de chevalerie honorifique (ordre de saint Michel).

-1693 : Louis XIV fonda l'ordre royal et militaire de saint Louis.

-1802 : suite à la Révolution et pour rétablir la grandeur de la France, Napoléon Bonaparte constitua l'ordre de la Légion d'honneur.

-1962 : Charles de Gaulle modifia le code de l'ordre en limitant sa distribution et en fixant le nombre d'élus par grades.

-2007 : les conditions d'attribution furent réformées en vue de promouvoir la parité entre les hommes et les femmes, le bénévolat associatif et l'initiative citoyenne.



Les médailles familiales que le Général Farret nous a fait l'honneur de présenter. (Photographie personnelle de Frédéric Hérembert)

II- Organisation et missions actuelles des membres de la Légion d'honneur

De nos jours, le grand maître de l'ordre demeure le chef de l'État. Le grand collier lui est présenté par le grand chancelier, lui-même nommé par le président de la République en conseil des ministres et choisi au sein des grands-croix pour six ans renouvelables. Les grades de l'ordre sont les suivants : chevalier, officier, commandeur, grand officier, grand-croix.

Tous les citoyens français, sans casier judiciaire, peuvent obtenir la distinction. Elle est la récompense du mérite et des services rendus à la nation, sous les armes ou à titre civil.

Le nombre maximal de légionnaires est de 79 000 personnes.

Les étrangers peuvent également être promus lorsqu'ils ont rendu des services culturels et économiques ou en cas de réciprocité diplomatique et soutien de la politique extérieure de la France.



Le colonel Jacques Hascoet présente les modalités d'accession à la légion d'honneur aux élèves.
(Photographie personnelle de Frédéric Hérembert)

III- Motifs qui permettent l'attribution de la Légion d'honneur et actions de l'association

Au cours de la conférence, certains invités, membres du comité de la Légion d'honneur, ont relaté leur expérience. L'un d'eux était présent au Bataclan. Il était pompier et a sorti des corps. Quelques années auparavant, il était intervenu à l'occasion des attentats de la station du RER de Port-Royal. Une autre nous a expliqué de quelle manière elle avait aidé des jeunes en difficulté à s'insérer dans la vie active. Pour une autre titulaire, la Légion d'honneur lui aura été attribuée pour couronner un parcours universitaire exceptionnel. Enfin, la décoration aura été décernée à un général ayant exercé au service de la médecine des armées.

Par ailleurs, les membres de l'ordre de la Légion d'honneur sont particulièrement actifs dans un certain nombre de domaines. Ils ont créé une fondation « Un avenir ensemble » dont le but est de parrainer des jeunes de milieux défavorisés pour leurs études. Ils gèrent des maisons d'éducation dont l'accès est réservé aux enfants de parents décorés de la Légion d'honneur, de l'ordre national du mérite ou de la médaille militaire. Ils entretiennent la mémoire de l'ordre à travers la conservation du musée créé en 1925. Enfin, ils ont fondé en 1921 une association destinée à transmettre les valeurs civiques à la jeunesse méritante.



Alice Marsol, IA-IPR d'histoire-géographie, et Nadia Chouami, Principale du collège Pierre de Ronsard s'adressent aux élèves de la classe de Défense. (Photographie personnelle de Frédéric Hérembert)

A la fin de la conférence, particulièrement intéressés et motivés, les élèves ont posé de nombreuses questions d'ordre historique, mais également relatives aux actions menées actuellement par les légionnaires. Ces échanges, riches et

fructueux, ont permis d'instaurer un climat propice à la diffusion des valeurs et des principes fondamentaux de notre République. Les plus jeunes ont pu fièrement montrer leur enthousiasme à leurs aînés qui, eux, ont pu partager leur expérience. Le contact citoyen a donc bien eu lieu.